



Rallye de la Reverdie

30 Avril 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

PILOTE :

Nom : _____ Téléphone : _____
Prénom : _____ Mail : _____
Adresse : _____

PASSAGER :

Nom : _____ Téléphone : _____
Prénom : _____ Mail : _____
Adresse : _____

MOTO :

Marque : _____
Modèle : _____
Année : _____
Boucle : _____

Petite boucle = 205km , Boucle intermédiaire = 237km , Mega boucle = 257km

J'inscris ma moto et son équipage pour le rallye roadbook :

5€/pers, si je suis membre du club, je bénéficie de 50% de réduction



Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la balade, et m'engage à le respecter.

Fait à le SIGNATURE DU RESPONSABLE :

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- Le départ du Rallye se fait de chez **Moto Max**, Zone de Mulatet à TULLE (19000).
- La distance totale du rallye dépend de la boucle choisie: **205km, 237km** ou **257km**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est une balade touristique réservée aux motos, side-cars et trikes dès 125cm².
- Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 16 ans sont interdits sur les motos et tous les mineurs de moins de 18 ans devront être munis d'une autorisation parentale.
- L'inscription se fait par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Les Palefreniers Moto Club
6 Chemin de Loussillac
19130 VOUTEZAC
lespalefreniers.motoclub@gmail.com

- L'inscription est valide dès réception du bulletin d'inscription complété accompagné du règlement correspondant (espèces, chèque, Paypal), et de l'autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT

- L'accueil des participants se fera dès 8h30 chez **Moto Max**, Zone de Mulatet à TULLE.
- Chaque équipage recevra son roadbook et les informations nécessaires au bon déroulement de la journée.
- Une équipe d'organisateur partira également sur les routes pour vous encadrer, mais il ne s'agit en aucun cas d'une balade guidée. Les équipages doivent trouver leur chemin à l'aide du roadbook distribué.
- En raison des mesures sanitaires particulières, nous demanderons à tous de respecter les consignes de l'état concernant les règles de distanciation physique et du port du masque quand celui-ci est nécessaire.

ARTICLE 4 : RÈGLES DE CIRCULATION

- Le rallye touristique n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont soumis au code de la route.
- Les équipages certifient que les pilotes sont titulaires de leur permis de conduire et que leur motos sont conformes et habilitées à circuler. Le port d'un équipement adéquat est obligatoire pour le pilote ainsi que son passager (casque, gants, blouson). Il est impératif que chaque participant veille à protéger les tiers et lui-même en adaptant un comportement responsable.
- Chacun devra rester courtois et respectueux des autres usagers et de l'environnement.
- Si des vérifications ont été effectuées en amont par l'équipe d'organisation sur l'état des routes, chaque participant devra rester vigilant quant à l'aspect de la chaussée et à son placement sur celle-ci. Les étapes du rallye qui pourraient comporter des risques où nécessitant une concentration plus accrue du pilote vous seront signalées.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

- En aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participants au rallye survenus au cours de celui-ci, ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs.
- L'organisateur pourra exclure tout participant ayant un comportement signalé comme dangereux ou qui pourrait nuire au bon déroulement du rallye.

ARTICLE 6 : IMAGE

- Les équipages pourront être filmés ou photographiés durant le rallye, ils acceptent que ces images puissent être utilisées par l'organisation.